



2024/02-03
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2024

Date de convocation : 15 février 2024 Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 15 février 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Étaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme RAYSSEGUIER, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme RAYSSEGUIER
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER
Mme LOZACH à Mme MAURICE

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme RAYSSEGUIER est élue secrétaire de séance.

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'art 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC) adoptant le passage en FPU et prévoyant la constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Considérant que la CLECT a pour principales mission de :

Procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire.



Considérant la nécessité de désigner un membre représentant la commune au sein de la CLECT

Il est demandé au conseil Municipal de désigner son représentant au sein de la Commission Locale d'évaluation des Charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de M. SCHWEIZER

Vote : approbation à l'unanimité



**Le Maire
Anne-Marie MAURICE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Maurice'.